

---

# JOURNAL GÉNÉRAL DE FRANCE.

---

Du Vendredi 1<sup>er</sup> Juin 1792.

---

## COLONIES.

*Extrait d'une lettre écrite par un négociant du Havre, datée du Port-au-Prince, le 31 mars.*

QUEL spectacle s'est offert à nous en arrivant au Port-au-Prince, et jugez de notre surprise, puisque ce n'est que dans le port que nous avons eu la première nouvelle de l'incendie, ainsi que de tous les maux qui ont précédé et suivi ce fatal événement ! nous n'avons aperçu que cendres, décombres, coffres-forts épars çà et là, grilles, rampes, balcons brisés, des milliers de clous fondus, et ne formant plus ensemble qu'un corps ; en un mot, les traces les plus déplorables du plus funeste incendie.

Le Port-au-Prince étoit entièrement bâti en bois, ainsi vous pensez bien que le feu a fait, en peu de temps, de tristes et de grands progrès : aussi, quoique la ville soit presque aussi grande que Rouen, et quoique les deux tiers aient été entièrement consumés au point qu'il ne reste de bon qu'un grand nombre de cheminées qui forment la plus lugubre colonnade, l'incendie n'a duré qu'une nuit et un jour. Le quartier du commerce, et par conséquent le quartier le plus riche, a été brûlé, je ne crois pas qu'un seul magasin ait été épargné. Tout ou presque tout a été perdu ; ce qui échappoit au feu, n'a pu échapper au brigandage le plus odieux et le plus insolent ; des gens armés se précipitoient dans les magasins, et sous prétexte de donner du secours, ils forçoient les négocians d'en sortir, ou sans tant de détours, on leur mettoit le poignard sur la poitrine, pour peu qu'ils fissent de résistance et qu'ils hésitassent à abandonner leurs marchandises. Si quelques effets ont été portés à

bord des navires, les véritables propriétaires ne les ont pas pour cela sauvés. On est venu à bord, et l'on y a volé et pillé, le sabre à la main, avec une impudence d'autant plus insupportable qu'elle étoit plus évidente ; il en est pourtant qui ont sauvé quelque chose : on assure même que d'autres plus heureux, n'ont rien perdu ; mais ces deux classes de privilégiés ne sont pas nombreuses ; et il n'en est pas moins vrai qu'en résultat, le commerce du Port-au-Prince est entièrement ruiné. Un grand nombre de négocians, sur-tout ceux qui étoient les plus opulens, et qui tenoient le plus haut rang, sont proscrits, ainsi que quelques capitaines et gérants du Havre ; la haine qu'on leur porte est si furieuse, que je doute fort que ni eux ni peut-être leurs descendans, puissent reparoître au Port-au-Prince, si, comme on le désire plus qu'il ne me semble qu'on doit l'espérer, on parvient à garantir la ville d'une destruction totale ; car observez bien que ce ne sont pas les mulâtres qui ont mis le feu ; ils avoient été chassés la veille.

## ANGLETERRE.

Nos lettres de Londres du 25 mai nous apprennent que le grand chancelier d'Angleterre n'a pas encore donné sa démission, et qu'il avoit signé plusieurs patentes et brevets la veille. (Nous prions nos lecteurs d'observer que le JOURNAL GÉNÉRAL DE FRANCE seul a annoncé que le roi n'avoit pas accepté sa démission, tandis que la *Gazette Universelle* et plusieurs autres journaux ont affirmé le contraire.) Outre le camp qui se forme à *Bagshot-Heath*, et qui sera probablement commandé par son altesse royale le duc d'*Yorck*, il y en aura

un autre à *Hyde-Park*, à la porte de la capitale ; il sera de 3000 hommes.

Nos lettres ajoutent qu'il se manifeste quelques troubles en Irlande. Le démon de l'insurrection semble animer les *malheureux* catholiques, qui sont excités par les *presbytériens*.

L'émeute à Birmingham a été apaisée sans effusion de sang.

L'amiral *Rodney* est mort dans la 74<sup>me</sup> année de son âge.

*A MM. les rédacteurs du Journal Général de France.*

Paris, ce 31 mai 1792.

J'ai souvent entendu des Français qui raiso-  
nonnoient sur notre constitution, et qui pa-  
roissoient n'en pas connoître les élémens :  
ceux qui jetteront un coup-d'œil sur la let-  
tre que j'ai l'honneur de vous adresser, pour-  
ront se convaincre que les bases de  
notre gouvernement ne sont point telles  
qu'il puisse dégénérer en démocratie po-  
pulaire, et être abandonné aux mains de  
ceux que vous appelez en France les sans-  
culottes. Vice monstrueux, et qui me paroît  
essentiellement inhérent à votre constitution.

#### LA CONSTITUTION ANGLAISE.

LE ROI,

grâces à Dieu ! n'est pas dans les fers, ni  
ses *sajets* dans l'esclavage. Il est environné  
de toute la dignité qui est si nécessaire au  
pouvoir exécutif, quand il veut commander  
et le respect et l'obéissance. Son autorité  
est limitée par la loi, dont il est le sujet ;  
il tient la suprême puissance législative con-  
jointement avec les deux chambres du par-  
lement, et chacune de ces trois branches  
opère salutairement l'une sur l'autre, se  
respectant mutuellement pour se concilier  
le respect général.

#### LA CHAMBRE DES PAIRS

est composée ou de l'ancienne noblesse,  
qualifiée par la naissance, par les vertus et  
par la *propriété* (cette noblesse a hérité de  
ses ancêtres de l'amour de la constitution,  
qu'elle jure de défendre), ou d'hommes pris  
dans l'église, la robe, la marine ou l'armée,  
et élevés à cette haute dignité par le sou-  
verain, par leur piété, leurs talens, leur  
valeur ou leurs services signalés.

LA CHAMBRE DES COMMUNES  
est choisie par la grande masse de *francs-  
ténanciers* (ceux-là seuls qui ont une voix

aux élections, parce que eux seuls ont  
*des propriétés*) dans les comtés, les cités et  
les bourgs du royaume, suivant les formes  
établies par l'usage ou les chartes particu-  
lières. Tout homme peut siéger dans la  
chambre des communes, pourvu que sa  
conduite soit *irréprochable*, qu'il ait des *ta-  
lens* qui puissent être utiles à la patrie, et  
qu'il ait *une propriété*. Les membres des  
communes veillent sur le bonheur général.

C'est à cette excellente constitution que  
nous devons notre bonheur. Voyez comme  
la prospérité nationale fait des progrès !  
voyez la dette publique diminuer par un  
système d'économie ! voyez le revenu aug-  
menter, non par de nouvelles impositions,  
mais bien par les effets de la félicité géné-  
rale ! voyez le commerce doublé et augmen-  
tant encore ! voyez nos vaisseaux par-tout  
où les vents soufflent, et où il y a des flots  
pour les porter ! voyez tout cela, et com-  
parez l'état actuel de l'Angleterre avec celui  
de la France !

*Un Anglais*

#### N O U V E L L E S.

Paris, 31 Mai.

La journée a été plus calme et plus tran-  
quille qu'on n'osoit l'espérer, après des se-  
coursives si vives et si répétées. Fatiguée de  
la continuité de ses séances, l'assemblée na-  
tionale s'est livrée au repos : dès-lors le  
peuple a cessé d'être agité ; il est retourné  
à ses ateliers et a repris ses travaux. — Un  
silence morne et lugubre règne dans le châ-  
teau. Les augustes captifs sont seuls avec  
la douleur. Le monarque, dont le cœur étoit  
digne de trouver un ami au sein de l'adversité,  
a vu arracher de ses bras celui qui, depuis  
trois ans, lui aidait à supporter le poids de  
ses malheurs. M. de Brissac a été conduit  
mercredi à Orléans. Le peuple, qui est  
par-tout, et qui par-tout est *féroce*, accom-  
pagnait sa voiture avec des huées ; mais il  
étoit trop profondément occupé de la dou-  
leur de son maître, pour être sensible à des  
outrages personnels.

Guerrier irréprochable, sujet fidèle,  
ami généreux, il jouira dans le fond de sa  
prison de cette tranquillité que procure à  
un honnête homme dans les fers le témoi-  
gnage de sa conscience, tandis que l'in-  
quiétude, compagne inséparable de l'injus-  
tice, troublera le sommeil de ses persé-  
cuteurs. — Cependant la reine étoit parfaite-

ment calme au milieu de l'orage qui bouleverçoit le château. Inaccessible à la terreur, sa grande âme sembloit étrangère aux périls que les autres redoutoient. Elle parcourait les divers appartemens, et portoit des paroles de consolation aux fidèles serviteurs du roi qui fondoient tous en larmes. Elle revenoit ensuite à ses enfans, elle leur prodiguoit ses caresses, elle les pressoit contre son sein, et en voyant couler leurs pleurs, elle s'efforçoit de cacher son émotion, afin de ne point augmenter leur douleur.

Peuple trop coupable, peuple ingrat, si tu connoissois le cœur et les sentimens de ceux que tu outrages, tu verserois des larmes de sang sur tes crimes, et tu croirois ne pouvoir en verser assez pour mériter ton pardon. Le désespoir armeroit ton bras contre ceux... mais ne poursuivons pas cette idée qu'on entendra facilement, et qu'il seroit plus qu'inutile d'exprimer; car le peuple ne lit point les écrits qui pourroient enfin faire tomber de ses yeux le funeste bandeau qui les couvre, tandis qu'il reçoit avec avidité les bruits perfides et mensongers qu'on sement avec adresse des hommes pervers qui mettent à profit sa crédulité, pour assurer le succès de leurs criminels projets.

— Le ministre des affaires étrangères presse vivement M. Lukner d'entrer enfin sur le territoire ennemi avec une force imposante. Fatigué de ses lettres et de ses courriers, on assure que ce général lui a répondu avec humeur, en ajoutant qu'il seroit impossible de songer à la guerre offensive, tant que le soldat ne seroit pas soumis à la discipline et à la subordination.

— M. d'Orléans est enfin parti, il y a quelques jours, pour l'armée du Nord. M. Doraison, maréchal-de-camp, connu par ses liaisons intimes avec ce prince, vient de partir pour celle du midi.

— L'arrêt d'exclusion a été porté, aux jacobins, contre M. Rochambeau fils. Nous rendrons demain compte du vacarme qu'il y a eu à ce sujet.

*Sur quelques objets de la séance.*

De même qu'on voit se rallentir le cours rapide et effrayant d'un torrent, lorsqu'il a renversé tous les obstacles qui s'opposent à son passage, ainsi l'assemblée nationale fait par degrés succéder le calme aux mouvemens impétueux et terribles qu'elle avoit imprimés

à ses délibérations. Entraînés nous-mêmes par l'étonnante vitesse de sa marche, nous n'avons pu nous arrêter sur quelques objets que nous allons rappeler à nos lecteurs.

— Le renvoi, au comité diplomatique, d'une lettre du département du Var, qui apprend qu'une frégate napolitaine a violé le droit des gens en poursuivant un corsaire algérien jusque dans un port français; une députation de Savoyards, résidens à Paris, et qui ont compensé par une déclamation pompeuse contre leur souverain, la modicité de leur don patriotique; trois gardes du roi, qui, se chargeant du rôle infâme de délateurs, sont venus accuser les chefs d'un corps dont ils avoient été expulsés; M. Riston, défenseur officieux de M. Lamotte, déclarant avoir acheté et fait brûler les mémoires dont il avoit été question; ce M. Riston, renvoyé de la barre par un parti qui domine l'assemblée nationale, par un parti qui étoit furieux de n'avoir pu trouver des coupables, dans une affaire sur laquelle chaque déposition jettoit une nouvelle lumière; tels sont les principaux faits que nous avons à rappeler à nos lecteurs: joignons-y cependant la lettre adressée mercredi matin à l'assemblée nationale, par M. Pétion. En voici quelques traits:

« Je vous prie, Monsieur le président, de présenter à l'assemblée nationale le compte de ce qui s'est passé dans Paris. L'intérêt et la curiosité, le désir de présenter leurs hommages au corps législatif, ont réuni une foule de citoyens aux Tuileries. — Tout a retenti de cet air fameux qui réjouit les patriotes et fait trembler leurs ennemis. *On sembloit voir le tableau du premier jour de la révolution.* »

— Quel beau spectacle en effet que celui où l'on vit une populace effrénée déchirer les cadavres des Berthier, des Foulon, en partager les lambeaux sanglans, et les traîner dans toutes les rues de la capitale, en poussant des cris affreux! Tel est le jour dont M. Pétion aime à rappeler le souvenir au peuple; jour abominable, qui fut témoin des crimes dont l'impression n'a pu être effacée par les crimes plus épouvantables encore, qui ont rendu la nation française en horreur à toutes les autres nations! Fort heureusement nous n'avons point eu la douleur d'avoir encore une fois sous les yeux le tableau des premiers jours de la révolution; et l'on doit s'applaudir que la phrase *dangereuse* de M. Pétion n'ait point contribué, ce qui eût été contre son intention sans

doute, à donner de la justesse à sa comparaison.

ASSEMBLÉE-NATIONALE-LÉGISLATIVE.

*Séance du mercredi 30 mai 1792.*

Après un long rapport de M. Gensonné sur la police de sûreté, rapport important par les suites qu'il doit avoir, et que nous ferons connoître demain, plusieurs membres ont proposé de suspendre la séance pendant la nuit. (Il étoit onze heures du soir.) Messieurs, s'écrie M. Montaud, réfléchissez que vous n'avez point encore terminé les objets importans qui appellent votre sollicitude. Montmorin, Bertrand, Duport ne sont pas jugés. Et les suisses ! et les soixante mille cocardes blanches faites au Palais-Royal !... L'assemblée néanmoins suspend la séance.

*Séance du jeudi 31 mai 1792.*

Dans une des séances précédentes, l'assemblée avoit ordonné l'impression d'un rapport sur la suppression des corsaires. M. Emeri a demandé la parole pour faire connoître un ordre du roi de Hongrie, qui s'accorde parfaitement avec ce rapport. Il a chargé les gouverneurs des Pays-Bas de faire respecter, dans le port d'Ostende, « tout navire français qui ne sera point de guerre, et qui ne portera point de munitions pour les troupes. Il déclare qu'il espère de la part des Français la réciprocité et la liberté mutuelle du commerce. »

M. Pétion écrit de nouveau à l'assemblée pour lui rendre compte de ce qui s'est passé dans la capitale.

« Le décret sur le licenciement de la garde du roi a été exécuté sans difficulté, sans événemens fâcheux. Le peuple y a assisté en grand nombre; tout s'est passé tranquillement. Dans le même moment s'est opéré le licenciement des gardes des ports de la capitale. Il s'est manifesté quelques inquiétudes sur le renchérissement du pain; mais les malveillans, qui ont tourné leurs espérances de ce côté (Est-il rien de plus perfide que ces inculpations, vagues dans l'expression, mais très-claires pour le peuple!), seront encore déjoués, et les esprits se tranquilliseront, par cette seule réflexion, que le pain est à meilleur marché à Paris que dans tout le reste du royaume. »

Le ministre des affaires étrangères est venu donner connoissance à l'assemblée de la réponse du roi d'Angleterre à la note officielle que le roi de France lui avoit fait remettre, pour lui faire connoître la déclaration de guerre faite au roi de Hongrie. Il paroît, d'après cette réponse, que l'Angleterre restera neutre, *pro tempore*. Nous la donnerons dans un de nos plus prochains numéros.

A cette réponse du roi d'Angleterre étoit jointe une proclamation royale, qui a été faite à Londres le 25 mai.

« Sa majesté, de l'avis de son conseil, interdit, par la présente proclamation royale, à ses sujets toutes lettres de marque pour armer en course, contre aucuns états amis de sa majesté, et de faire dommage à leurs sujets, en les attaquant ou troublant leur commerce.

» La susdite prohibition s'étend à toutes lettres de marque prises antérieurement à la présente proclamation qui sera exécutée sous peine de restitution de prises, de satisfaction entière, et sous peine d'encourir la disgrâce de sa majesté, et d'être puni suivant les règles de la sévère justice.

M. Amelot écrit que la caisse de l'extraordinaire est aux abois, qu'il n'y reste même pas cinq millions. Il presse l'assemblée d'ordonner qu'on accélère la fabrication des petits assignats.

L'assemblée n'est plus permanente.

LIVRE NOUVEAU.

*Manuel des bureaux de paix et de jurisprudence charitable, contenant des instructions et la solution de beaucoup de questions relatives aux bureaux de paix, aux fonctions des membres qui les composent, à leur caractère, et aux actes qui se passent dans ces bureaux, avec une table des matières, par ordre alphabétique. Par un ancien avocat, membre d'un bureau de paix. A Paris, chez Knapen, libraire-imprimeur, au bas du pont Saint-Michel. Prix, 30 sous, broché.*

Cet ouvrage, recommandable par sa clarté et sa précision, sera de la plus grande utilité pour les membres des bureaux de paix, et pour les citoyens qui veulent éviter des procès.

L'Abonnement de ce Journal, qui paroît tous les jours, est de 30 liv. pour Paris, & 36 liv. pour la Province, port franc. Le Bureau est rue neuve Saint-Augustin, Hôtel de la Correspondance.